



## Le stickage, mode d'emploi

### Qu'est-ce que le stickage ?

Le stickage consiste à identifier les véhicules susceptibles de circuler dans la Zone à Circulation Régulée (ZCR) grâce à un autocollant (sticker). Cette mesure vise à fluidifier le trafic le jour des événements.

Aussi, le 6 juin, seuls pourront pénétrer et circuler dans cette ZCR, les véhicules disposant d'un sticker.

### Qui est concerné ?

- Les résidents de la ZCR (résidences principales et secondaires) ;
- Les clients d'hôtels, de gîtes ou de campings situés dans la ZCR ;
- Les acteurs de la vie économique et sociale au quotidien (taxis, services à la personne, services publics, autocaristes, véhicules d'entreprises, professionnels en général...) amenés à circuler dans la ZCR le 6 juin 2024.

### A qui s'adresser pour demander le sticker ?

A titre principal, les stickers sont délivrés en mairie par la commune concernée pour les résidents permanents ou temporaires et les professionnels de la ZCR intervenant dans la commune sur présentation :

- de la carte grise du ou des véhicules
- d'un justificatif de domiciliation ou tout autre justificatif (contrat de location de gîte, facture d'hôtel...)
- d'une pièce d'identité
- du formulaire de demande

**À RETENIR :** Les résidents permanents et temporaires de la ZCR et les professionnels qui travaillent dans la ZCR doivent s'adresser aux mairies des communes concernées. **Lors de la venue en mairie, il appartient au demandeur de fournir une copie papier des pièces justificatives.** Si la totalité des documents est présentée, le sticker sera remis immédiatement.

Pour les personnes extérieures à la ZCR et qui souhaitent s'y rendre à titre exceptionnel le 6 juin, pour des motifs privés et professionnels (se reporter à la FAQ) le 6 juin.

La demande doit être adressée, soit :

- par courriel : [DDAY80@calvados.gouv.fr](mailto:DDAY80@calvados.gouv.fr) (en précisant dans l'objet : **Demande de stickage**);
- par voie postale : Préfecture du Calvados – Cellule de Réponse au Public – 80<sup>e</sup> (CRP-80<sup>ème</sup>), rue Daniel Huet – 14038 – Caen (fournir une enveloppe timbrée pour la réponse).

Éléments à fournir lors de la demande :

- Formulaire de demande : [Télécharger la fiche de liaison à remplir et envoyer pour faire votre demande auprès de la préfecture ou à la mairie](#) ;
- copie de la carte grise du ou des véhicule(s) ;
- copie d'un justificatif lié au motif de votre demande ;
- copie d'une pièce d'identité ;
- enveloppe pré-affranchie en cas d'impossibilité de vous rendre physiquement à la préfecture pour récupérer le sticker.

Délivrance s'opère selon deux modalités :

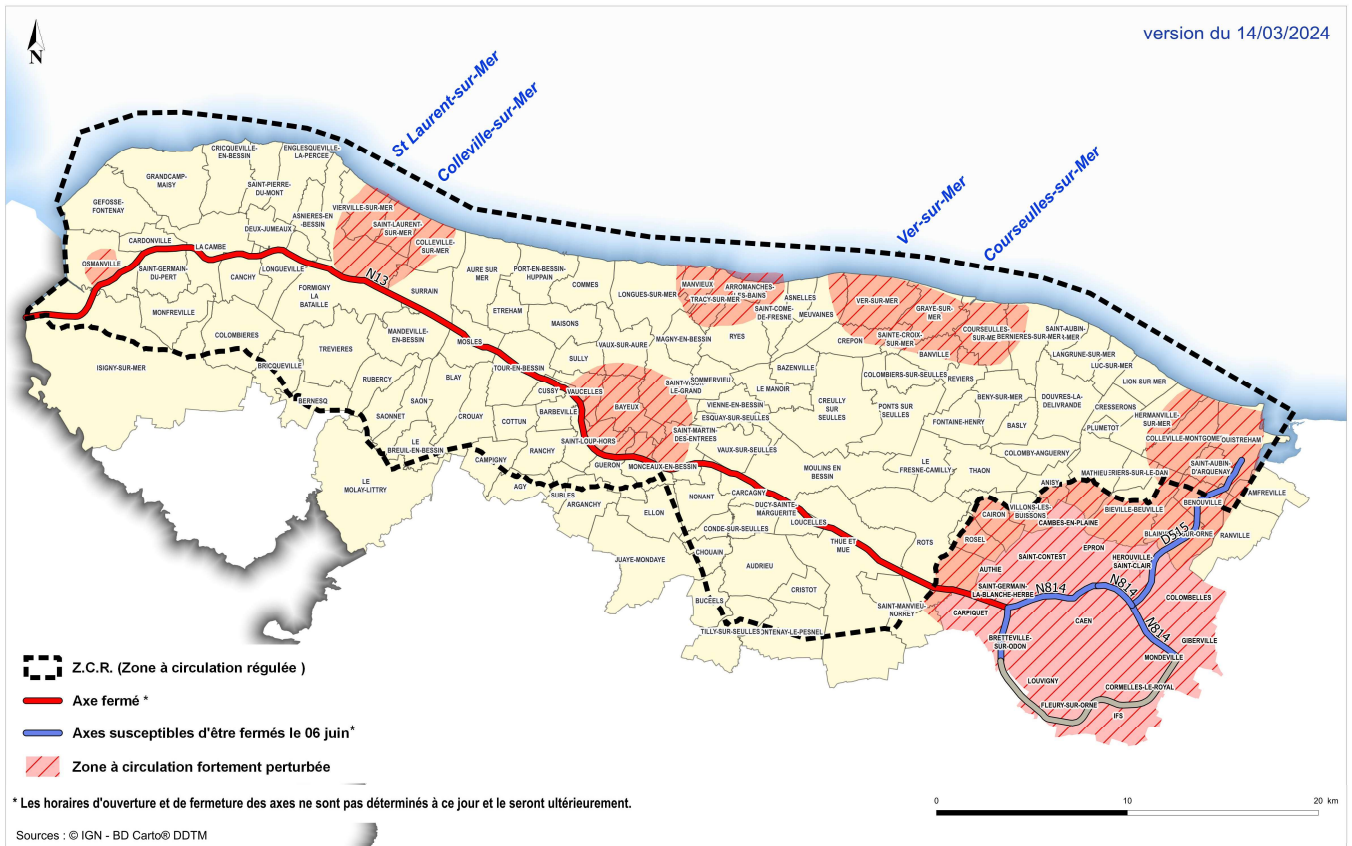
- par voie postale : fournir une enveloppe réponse affranchie ;
- à l'accueil de la préfecture, après avoir été contacté par nos services.

### A partir de quelle date, puis-je demander un sticker ?

Vous pourrez vous adresser aux communes ou à la préfecture **dès Le 22 avril**

Aussi, et comme en 2019, le ramassage scolaire sera suspendu ce jour-là, sur un périmètre correspondant au minimum à la zone de circulation régulée (ZCR) ; le périmètre exact sera arrêté dans les prochains jours et vous sera alors précisé.

Les écoles, collèges et lycées resteront néanmoins ouverts : cette journée constituera en effet un temps fort de la formation mémorielle et civique de nos enfants, en présentiel ou dans le cadre de la mise en œuvre de la continuité pédagogique.



## FICHE EXPLICATIVE A L'ATTENTION DES MAIRES DES COMMUNES EN ZONE DE CIRCULATION RÉGULÉE (ZCR)

### • Pourquoi des stickers ?

Le stickage doit permettre une circulation fluide dans la ZCR et garantir la sécurité de tous le 6 juin 2024. Un seul sticker est attribué par véhicule et devra être apposé à la droite du pare-brise.

### • A qui sont destinés ces laissez-passer (stickers) ?

Ces stickers sont destinés aux personnes résidant dans votre commune (à titre principal ou secondaire) et aux professionnels y exerçant leur activité et qui ont nécessité à se déplacer le 6 juin dans la ZCR (les professionnels peuvent néanmoins résider en dehors de la zone).

Le principe retenu est la délivrance d'un **sticker par foyer**. Le demandeur devra, en outre, remplir un formulaire de demande (ci-joint modèles de formulaire). A titre exceptionnel et en quantité limitée, des foyers pourront se voir délivrer des **stickers supplémentaires**, pour des raisons jugées légitimes, dûment exposées et justifiées dans la section dédiée du formulaire de demande. Les motifs légitimes peuvent être des motifs professionnels, des motifs familiaux ou tout autre motif qu'il vous appartient d'apprécier.

Pour les autres personnes qui ne résident pas dans la zone mais dont la présence est rendue impérative, elles devront formuler une demande à la Préfecture du Calvados, par voie postale ou électronique à [DDAY80@calvados.gouv.fr](mailto:DDAY80@calvados.gouv.fr) (cf. [Le stickage, mode d'emploi](#)).

### • Comment seront délivrés ces laissez-passer (stickers) ?

Ces laissez-passer seront délivrés sur remise d'une copie de la carte grise du véhicule, d'un justificatif de domicile, de sa carte d'identité ainsi que du formulaire de demande dûment rempli. Il appartiendra à la commune de renseigner la feuille d'émargement (ci-joint modèle).

Si les documents sont complets, vous pourrez **délivrer immédiatement le sticker à l'intéressé**. Ultérieurement et au plus tard le 5 juin, vous transmettez, uniquement, les feuilles d'émargement à la préfecture soit par courrier, à l'adresse : Préfecture du Calvados - Cellule de Réponse au Public – 80\* (CRP-80ème), rue Daniel Huet – 14038 – Caen, ou par courriel : [DDAY80@calvados.gouv.fr](mailto:DDAY80@calvados.gouv.fr).

### • Si vous n'avez plus de laissez-passer (stickers) ?

Vous pourrez contacter la préfecture via [DDAY80@calvados.gouv.fr](mailto:DDAY80@calvados.gouv.fr) (en précisant l'objet : « Mairie de ... - demande de stickers »)



## FICHE DE DEMANDE – RESIDENT ZCR

A RENSEIGNER AFIN D'ETABLIR LE LAISSEZ-PASSER POUR VOTRE / VOS VEHICULE(S)

### VEHICULE 1 :

IMMATRICULATION, MARQUE ET MODELE :

NOM DU TITULAIRE DE LA CARTE GRISE : .....

PRENOM : .....

Adresse  
complète : .....

Numéro de téléphone : ..... Courriel : .....

### \*VEHICULE 2 :

IMMATRICULATION, MARQUE ET MODELE :

NOM DU TITULAIRE DE LA CARTE GRISE : .....

PRENOM : .....

Adresse  
complète : .....

Numéro de téléphone : ..... Courriel : .....

Motif de la demande : .....

*\*La délivrance de plusieurs stickers est restreinte à des circonstances spécifiques et s'effectue exclusivement sur la base de motifs légitimes.*

*En cas de contrôle, pensez à vous munir d'une pièce d'identité et des papiers du véhicule.*

*Fiche à retourner à la Mairie de votre commune de la ZCR.*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Département du Calvados  
**Commune de COLOMBY-ANGUERNY**

**Cérémonie commémorative  
du 8 mai 1945**



La cérémonie se déroulera le  
**mercredi 8 mai 2024**  
**à 9 h 15**  
**au monument aux morts**  
**dans le cimetière Saint-Martin.**

Pour votre information, chaque année, le rétro auto club Normand organise un rallye dont le départ en 2024 sera donné après la cérémonie. Les voitures anciennes seront exposées dans la cour à partir de 8h 45.

A l'issue de cette manifestation, nous vous invitons à partager le vin d'honneur.

A Colomby-Anguerny, le 19 avril 2024  
Le maire,  
Jean-Luc GUILLOUARD

# JARDITROC

## Colomby-Anguerny

4<sup>e</sup> édition

1<sup>ier</sup>  
mai



**Echange de boutures, plants, semis**  
**Préau des 2 villages (city stade) de 10h à 12h**



Ami(e)s des jardins et des potagers, le Jarditroc revient à Colomby-Anguerny !



Venez échanger vos semis, boutures, vos astuces de jardinier ou tout simplement votre sourire et repartez avec d'autres variétés de plants ou de fleurs...



Cette manifestation conviviale ouverte à tous se déroulera mercredi 1<sup>er</sup> Mai de 10h à 12h au préau des 2 villages, rue Jérôme Legrand à côté du city stade.

